

<https://eglisealareunion.org/?Conflit-Arast-les-anciens-salaries-vont-d-espoir-en>

# Conflit Arast : les anciens salariés vont d'espoir en désillusion

- Archives - Divers -



Date de mise en ligne : vendredi 13 janvier 2012

---

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

---

Le conflit des ex-Arast n'est toujours pas réglé.

Ce vendredi 13 janvier, une réunion s'est tenue entre Arnold Louis, président de l'Union régionale CFTC et plusieurs représentants du conseil général. Une réunion très attendue puisque l'ordre du jour annoncé prévoyait la mise au point des modalités d'une rencontre avec les anciens salariés de l'Arast. Mais en place des modalités et de la rencontre, c'est un communiqué de presse pour le moins surprenant qui a été assez rapidement présenté aux médias.

Surprenant, d'abord par la manière : le communiqué a été remis aux médias sans avoir été préalablement porté à la connaissance des anciens salariés.

Surprenant plus encore par son contenu : le conseil général proposait de partager 50/50 avec l'AGS l'indemnisation des 241 anciens salariés qui n'ont pas entrepris de procédure judiciaire. Et, dans un deuxième point, il émettait le souhait que soit mise en place une cellule de reclassement « *sous l'autorité du préfet* » afin que « *des solutions soient trouvées* » pour « *les personnes qui n'ont pas retrouvé de travail* ».

Ce contenu a été jugé inacceptable par les anciens salariés de l'Arast. Il créait en effet une discrimination envers celles et ceux d'entre eux qui ont légitimement ouvert une procédure aux prudhommes dans l'espoir de récupérer leur dû.

Cette première proposition a donc été refusée.

Les anciens salariés de l'Arast ont alors fait une contre-proposition afin que, conformément au Code du travail (article L 1234-9), tous ceux qui n'ont pas été indemnisés reçoivent leur dû sans attendre un jugement.

Mais dans ce nouveau communiqué, le conseil général a ajouté une clause selon laquelle les anciens salariés devraient alors abandonner toute poursuite devant les tribunaux. À nouveau un point non recevable pour les anciens salariés ! Le fait d'avoir perçu des indemnités de licenciement ne devant pas, en effet, empêcher la poursuite de la procédure concernant le préjudice subi ou la continuité du contrat de travail.

Les ex-salariés de l'Arast ont alors proposé que « *tous les salariés qui n'ont pas été indemnisés, y compris tous les salariés protégés* », reçoivent une indemnisation correspondant à une avance, soit sur les indemnités de licenciement (pour ceux qui réclament leur licenciement), soit sur la créance salariale (pour ceux qui au bout de la procédure judiciaire obtiendraient la continuité). Ainsi formulé, précise Paul Junot, secrétaire général de la CFTC-Réunion, « *cet accord prend en considération tous les cas de figure présents dans ce dossier* ».

Vendredi en début de soirée, le conseil général n'avait toujours pas approuvé cette dernière formulation qui, si elle était validée, devrait encore être acceptée par l'AGS. Autant dire qu'il semble très peu probable qu'une issue positive au conflit puisse être trouvée avant plusieurs jours encore.

En dépit du fait que ces alternances d'espoir et de désillusion, qui succèdent au très long silence du conseil général, sont particulièrement pénibles à supporter, les anciens salariés de l'Arast restent très déterminés. « *Notre grève de la faim continuera jusqu'à la signature d'un accord juste pour l'ensemble des salariés, à défaut jusqu'à l'épuisement de nos ressources personnelles*, insiste Paul Junot. *Nous ne devons pas et nous ne pouvons pas accepter la banalisation de la maltraitance institutionnelle et d'une injustice qui dure depuis plus de deux ans maintenant.* »

## **Conflit Arast : les anciens salariés vont d'espoir en désillusion**

---

Ce vendredi, Paul Junot et Carmen Allié en étaient à leur 24e jour de grève de la faim, Mymose Libel et Jacques Zéphir à leur 21e jour, Patrick Fary-Olax à son 11e jour et Jules Bénard à son 7e jour.